

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédérales

Résumé d'interrogatoire à huis clos : représentant n° 1 et représentant n° 2 du SCRS auprès du Groupe de travail, Ryan Macdonald, Robin Wettlaufer, Greg O'Hayon*

Les avocats de la Commission ont interrogé des représentants actuels et anciens auprès du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« **Groupe de travail** ») au cours d'audiences à huis clos tenues en juillet et août 2024. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger les témoins. L'audience s'est tenue en l'absence du public et des autres participants. Ce résumé divulgue la preuve pertinente qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

- [1] Les témoins ont confirmé l'exactitude du résumé de leur entrevue de groupe et en ont adopté le contenu comme faisant partie de leur témoignage devant la Commission.

1.1 Les témoins

- [2] Ryan Macdonald a été le représentant du Centre de la sécurité des télécommunications (« **CST** ») auprès du Groupe de travail de mai 2022 à mai 2024. À ce moment-là, il occupait le poste de directeur d'une direction opérationnelle. M. Macdonald a été président du Groupe de travail de mai 2022 à novembre 2022.

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

- [3] Le représentant n° 1 du SCRS auprès du Groupe de travail est le représentant du Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** ») et le président du Groupe de travail. Il* a pris ce rôle en août 2023, succédant au représentant n° 2 auprès du Groupe de travail. Actuellement, le représentant n° 1 est également sous-directeur de la Direction des Politiques et des Partenariats stratégiques du SCRS.
- [4] Le représentant n° 2 du SCRS auprès du Groupe de travail a été le représentant du SCRS et le président du Groupe de travail de novembre 2022 à août 2023 et occupait un poste à la Direction de l'évaluation du renseignement du SCRS à ce moment-là.
- [5] Robin Wettlaufer est la représentante d'Affaires mondiales Canada (« **AMC** ») auprès du Groupe de travail. Elle a pris ce rôle en septembre 2022. Elle est également directrice du Centre pour la politique numérique internationale, qui héberge le Mécanisme de réponse rapide (MRR) [Le MRR Canada préside également le MRR du G7 et en assure le secrétariat permanent].
- [6] Greg O'Hayon est le représentant de la Gendarmerie royale du Canada (« **GRC** ») auprès du Groupe de travail. Il a pris ce rôle en mars 2023. Il est également directeur général du Renseignement de sécurité de la Police fédérale (anciennement Renseignement stratégique de la Police fédérale), au sein du Renseignement de la Police fédérale et de la Police internationale.

1.2 Le contexte actuel des menaces : acteurs et méthodes

- [7] Les avocats de la Commission ont porté à l'attention des témoins le document *SITE Threat Assessment of Foreign Interference Threats to Canadian Democratic Institutions* (Évaluation des menaces d'ingérence étrangère envers les institutions démocratiques canadiennes) de février 2024, et ont demandé si les évaluations des menaces sont produites régulièrement et, le cas échéant, à quels moments¹.

* Le pronom « il » fait référence au titre « le représentant n° 1 du SCRS » et non au sexe de cet individu.

¹ CAN037690.

NON CLASSIFIÉ

- [8] Le représentant n° 1 du SCRS a expliqué que l'évaluation des menaces effectuée par le Groupe de travail en février 2024 a été produite avant l'évaluation des menaces de base préparée pour l'élection partielle du 4 mars 2024 dans la circonscription électorale de Durham. Le Groupe de travail n'a pas de calendrier particulier pour la production des évaluations générales des menaces et des mises à jour. Le représentant n° 1 du SCRS a indiqué que le contexte actuel des menaces correspond généralement à la précédente évaluation des menaces datée de juin 2023². Cependant, dans l'évaluation des menaces de février 2024, le Groupe de travail a ajouté des informations sur les principales méthodes utilisées par les États étrangers pour éclairer les décideurs sur la façon de répondre à l'ingérence étrangère. Le représentant n° 1 du SCRS a confirmé que tous les membres du Groupe de travail contribuent à la production, à la mise à jour et à la révision des évaluations des menaces, qui finissent par devenir des « documents ministériels ».
- [9] En réponse à d'autres questions des avocats de la Commission, M^{me} Wettlaufer a confirmé que le MRR Canada n'effectue pas de contrôle de base de l'environnement en ligne national, sauf pendant les élections générales et partielles. Elle a toutefois précisé que si le MRR Canada apprend quelque chose de ses partenaires étrangers ou s'il découvre quelque chose dans le cadre de son travail, il en fait part au Groupe de travail.
- [10] Le représentant n° 1 du SCRS a ensuite donné un aperçu du contexte actuel des menaces. L'acteur étatique le plus actif dans l'ingérence électorale traditionnelle [impliquant des personnes et des communautés, par opposition à des cyberactivités malveillantes] est la RPC, elle est suivie par l'Inde et, dans une moindre mesure, par le Pakistan. L'un des moyens utilisés par ces acteurs étatiques, en particulier la RPC, pour mener leurs activités d'IE au Canada consiste à faire appel aux membres de la diaspora. La Chine s'appuie également sur les réseaux existants établis par son ambassade et ses consulats et, dans une certaine mesure, sur leurs services de renseignement. En outre, le Groupe de travail a observé les efforts de la part de la Chine et de l'Inde pour mener des activités d'IE au Canada par le biais du financement

² CAN040229.

NON CLASSIFIÉ

de candidats. Le représentant n° 1 du SCRS a décrit la RPC comme ayant toujours, même aujourd'hui avec une surveillance accrue, la capacité et l'intention de mener des activités d'IE dans les élections du Canada par l'intermédiaire de ses réseaux d'IE. Le représentant n° 1 du SCRS a ajouté que le Groupe de travail est préoccupé par l'ingérence présumée de la RPC dans les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones.

- [11] La Russie ne travaille pas au sein du système, mais contre celui-ci, dans le but de le briser. Le représentant n° 1 a affirmé que la Russie s'attaque au cœur de la démocratie au moyen de campagnes de mésinformation et de désinformation et, de plus en plus, au moyen de **l'intelligence artificielle (« IA ») générative [IA capable de générer du texte, des images et des vidéos]**. Il a souligné que l'IA générative est un sujet de préoccupation pour le Groupe de travail. D'ailleurs, le groupe des cinq experts a récemment reçu un breffage à ce sujet.
- [12] Le Groupe de travail accorde également une attention particulière aux campagnes de mésinformation et de désinformation que la Russie a menées afin de s'ingérer dans les récentes élections à l'étranger. Le représentant n° 1 du SCRS a expliqué que la Russie a déployé de réels efforts lors des dernières élections, en particulier en Europe (par exemple en France et au Royaume-Uni), ce qui a démontré sa capacité à s'ingérer dans les élections et l'impact que ses efforts peuvent avoir dans des pays précis. Il a déclaré que nous devrions nous demander si le Canada pourrait être la cible d'efforts semblables et comment il peut se préparer à y résister efficacement. En réponse à une question de la Commissaire qui souhaitait savoir si les intérêts et les capacités de la Russie avaient changé depuis la 44^e élection générale canadienne (« **44^e EG** »), le représentant n° 1 du SCRS a expliqué que la Russie se concentre actuellement sur la guerre en Ukraine et que c'est ce qui motive une grande partie de ses efforts de désinformation actuels. La capacité de mésinformation et de désinformation de la Russie dans des pays comme la Moldavie et la Slovaquie s'est accrue et a porté ses fruits. Ces succès peuvent servir à accroître l'efficacité des campagnes d'ingérence russe et mener à des efforts plus importants.

NON CLASSIFIÉ

- [13] M. Macdonald a souligné un autre changement depuis la 43^e élection générale canadienne (« **43^e EG** ») et la 44^e EG, qui se reflète dans l'évaluation des menaces, à savoir une meilleure compréhension de l'impact de l'IA générative dans l'espace d'information, qui se manifeste notamment par la production d'images ou de vidéos hypertruquées. Le CST a fourni ces informations pour l'évaluation des menaces effectuée par le Groupe de travail en février 2024, et le Centre canadien pour la cybersécurité (« **CCC** ») a également produit des rapports sur l'augmentation des cybermenaces qui ont été observées dans le monde entier au moment des élections³. Le CST a constaté une tendance à l'augmentation du contenu synthétique (par exemple, des vidéos, des enregistrements audio et des images manipulés ou fabriqués) mis en ligne au moment des élections. Désormais, l'IA facilite et accélère la création et la propagation de ce type de contenu à des fins de désinformation et de désinformation. L'évaluation des menaces permet au Groupe de travail de réfléchir à la manière dont il pourrait faire face à de nouveaux types de vecteurs d'IE, tels que celui-ci.
- [14] M^{me} Wettlaufer a ajouté que l'avènement de l'IA générative a entraîné une prolifération des acteurs de la menace et a réduit les obstacles à la manipulation de l'information. Il est maintenant plus facile pour les particuliers, les pays et les organisations de mener des campagnes de désinformation coordonnées et inauthentiques. M^{me} Wettlaufer a souligné qu'il y a également eu une prolifération des plateformes de médias sociaux. Il ne suffit plus de surveiller les plateformes standard basées aux États-Unis (Meta, X, etc.). Le nombre de plateformes est en forte croissance, notamment en Chine, au Bélarus et ailleurs. M^{me} Wettlaufer s'est dite d'accord avec la Commissaire en reconnaissant que le MRR Canada n'a généralement pas d'accès à l'API de ces plateformes et que la collecte de données de certaines de ces nouvelles plateformes exige donc plus de travail, parce que l'unité n'est pas en mesure d'utiliser des outils d'analyse et de moissonnage massif de données. Par conséquent, il faut beaucoup plus de surveillance et d'analyse manuelles.

³ M. Macdonald a porté à l'attention de la Commissaire le document public du Centre canadien pour la cybersécurité intitulé *Cybermenaces contre le processus démocratique du Canada : Mise à jour de 2023*.

NON CLASSIFIÉ

- [15] Le représentant n° 1 du SCRS a ajouté que la Chine et la Russie ont la capacité d'utiliser l'IA générative et pourraient l'utiliser pour mener des activités d'IE visant le Canada.
- [16] M. Macdonald a expliqué que les membres du Groupe de travail ont activement réfléchi aux moyens de détecter les campagnes d'influence qui s'appuient sur l'IA générative et de réagir à leur utilisation croissante, et qu'ils continuent à le faire, en pratiquant des exercices de simulation et en examinant la manière dont la communauté peut répondre. Il est parfois difficile de détecter la manipulation de contenus en ligne par des États étrangers, tout comme il est difficile de déterminer l'authenticité des contenus publiés dans les médias sociaux, bien que le Groupe de travail puisse aussi s'appuyer sur les médias et d'autres sources pour le faire. Au cours des dernières années, les organismes représentés au Groupe de travail ont reçu des exemples d'enregistrements audio ou des vidéos susceptibles d'être hypertruqués et ont utilisé différentes techniques pour déterminer leur authenticité. Le Groupe de travail collabore aussi étroitement avec les partenaires de l'alliance du Groupe des cinq.
- [17] Le représentant n° 1 du SCRS a ajouté que le Groupe de travail s'efforce de mettre en commun le savoir-faire tactique de différents ministères dans le but d'analyser les hypertrucages et d'informer le gouvernement de l'étendue de cette menace particulière. Le Groupe de travail organisera ses propres exercices de simulation à l'automne. Avec l'aide de divers experts de leurs ministères respectifs, les membres fourniront des scénarios dans le but d'élaborer des réponses appropriées (attribution, évaluation de la légitimité, etc.) aux hypertrucages. Ce type d'activité donne lieu à des échanges importants entre les organismes partenaires.
- [18] M. Macdonald et le représentant n° 1 du SCRS ont tous deux convenu que l'attribution d'une activité de cybermenace envers un État étranger est un défi majeur, en soulignant que la dernière mise à jour du CST sur les *Cybermenaces contre le processus démocratique du Canada* a révélé que la source de la majorité des activités de cybermenace n'est pas attribuée, malgré tous les efforts déployés. M. Macdonald s'est fait l'écho de M^{me} Wettlaufer au sujet de la réduction des obstacles et de la complexité du travail d'attribution des menaces. Il a indiqué que les organismes disposent de

NON CLASSIFIÉ

différents outils pour évaluer l'attribution, tels que le renseignement étranger, qui peut déterminer le point de départ d'une activité, bien qu'il s'agisse d'un exercice difficile. Mais il a également fait remarquer que même si l'attribution est un outil d'évaluation de l'authenticité du contenu en ligne, elle n'est pas toujours nécessaire pour déterminer qu'une information est fautive et devrait être publiquement reconnue comme telle.

[19] En réponse à une question sur la manière dont le Canada suit l'évolution en la matière, M. Macdonald a expliqué que le Canada n'est heureusement pas le seul à s'inquiéter de la montée de l'IA générative, et a évoqué le « pouvoir de la communauté » (universités, médias, établissements de recherche, etc.). La communauté du renseignement collabore étroitement avec l'alliance du Groupe des cinq et nos autres alliés les plus proches, étant donné qu'un bon nombre de nos partenaires travaillent sur les mêmes problèmes. Les différents ministères s'adressent à leurs homologues étrangers et discutent avec eux. En outre, le Groupe de travail s'adresse à des groupes semblables afin de mettre en commun les meilleures pratiques.

[20] M. Macdonald a expliqué le travail du CST concernant les hypertrucages et les progrès de cette technologie. M^{me} Wettlaufer a fait remarquer que le cadre éthique et méthodologique du MRR Canada exige qu'il s'appuie uniquement sur des outils provenant de sources librement accessibles. En matière de détection de l'IA générative, il n'existe pas d'outil commercial fiable, ce qui représente un défi pour le MRR Canada. Dans le passé, le MRR Canada s'appuyait sur ses partenaires du Groupe de travail lorsqu'il pensait que quelque chose relevait de l'IA générative sans en être certain. Il a également consulté le Centre d'évaluation des menaces de Microsoft. M. O'Hayon a expliqué que la GRC n'a pas de mandat de sécurité nationale relativement à l'IA générative dans une situation qui n'est pas liée à un problème d'application de la loi, mais qu'elle reste à l'affût des nouvelles techniques cybernétiques utilisées par les acteurs menaçants pour mener des activités d'IE en collaborant, par l'intermédiaire de son personnel technique, avec le SCRS et le CST ou avec le Groupe des cinq ou d'autres partenaires de la police. En ce qui concerne l'IA générative, la GRC constate qu'elle est de plus en plus utilisée dans les activités criminelles ordinaires, comme la fraude. M. O'Hayon a également souligné la frontière de plus en plus floue, en

NON CLASSIFIÉ

particulier dans le domaine cybernétique, entre ce qui est criminel et ce qui est parrainé par un État. Une cyberattaque peut d'abord sembler liée à une activité criminelle, mais être en réalité dirigée par un mandataire parrainé par un État.

- [21] Les avocats de la Commission ont ensuite porté à l'attention des témoins la section de l'évaluation des menaces effectuée par le Groupe de travail en février 2024⁴ qui traite des activités de cybermenace, dont l'utilisation de courriels par la RPC pour cibler les données personnelles et les comptes de travail de fonctionnaires du gouvernement du Canada, de politiciens, de députés et de ministres, entre autres. Les avocats de la Commission ont notamment demandé aux témoins de commenter l'énoncé suivant de l'évaluation des menaces : [...] *Le Groupe de travail ne peut écarter la possibilité que des tactiques semblables soient utilisées au cours d'un cycle électoral afin de recueillir du renseignement sur les stratégies de campagne, sur les activités de collecte de fonds ou éventuellement sur les positions politiques* [...] M. Macdonald a affirmé que la RPC est assez active en cyberespionnage. Bien que l'espionnage ne soit pas nécessairement de l'IE, si des acteurs de la menace se livrent à de l'espionnage et décident d'utiliser les informations recueillies d'une manière particulière (par exemple, en menant des opérations de « piratage et de divulgation »), cela pourrait avoir un impact sur une élection.
- [22] Le représentant n° 1 du SCRS a évoqué le concept de « prépositionnement » [c'est-à-dire l'accès à des systèmes ou à des informations qui ne sont pas destinés à une utilisation immédiate, mais qui pourraient être utilisés pour de futures activités d'IE].
- [23] Les avocats de la Commission ont ensuite porté à l'attention des témoins la section de l'évaluation des menaces effectuée par le Groupe de travail en février 2024 intitulée « Exploiting loopholes in political party nomination processes » (Exploiter les failles dans les processus d'investiture des partis politiques) ainsi qu'un autre document comprenant une mise à jour du Groupe de travail sur du renseignement précis⁵. Ils ont demandé aux témoins s'ils avaient vu d'autres cas d'ingérence ou d'ingérence potentielle dans les processus d'investiture. Le représentant n° 1 du SCRS a répondu que la collecte de

⁴ CAN037690

⁵ CAN044584.

NON CLASSIFIÉ

renseignement se poursuivait. Il a laissé entendre que les États étrangers s'investiraient davantage dans certaines circonscriptions, en particulier au moment des élections générales.

- [24] En réponse à une question précise, le représentant n° 1 du SCRS a expliqué qu'il ne choisirait pas le terme « faille » pour décrire le phénomène de l'IE dans les courses à l'investiture. Il préférerait parler de « vulnérabilités » et d'« opportunités ». Il a déclaré que les vulnérabilités dans les courses à l'investiture sont liées aux processus internes des partis politiques et ne relèvent pas du contrôle du gouvernement fédéral. En outre, comme les courses à l'investiture se déroulent généralement en dehors des périodes électorales fédérales, les activités d'ingérence étrangère sont moins susceptibles d'être observées. Cela dit, les efforts déployés par le Groupe de travail pour sensibiliser les partis politiques au moyen de breffages se poursuivent.
- [25] Ensuite, les avocats de la Commission ont porté à l'attention des témoins la section de l'évaluation des menaces effectuée par le Groupe de travail en février 2024 intitulée « Money and financing operations » [Argent et activités de financement], qui décrit la manière dont les acteurs menaçants peuvent acheminer des dons monétaires ou d'autres formes de soutien matériel à des candidats privilégiés avec l'intention de susciter un sentiment d'obligation qui peut ensuite être exploité au profit de l'État étranger. Les avocats ont fait remarquer que les bénéficiaires n'étaient pas toujours informés de la source des dons, et ont donc demandé des éclaircissements sur la façon dont un sentiment d'obligation existerait dans de tels cas. Le représentant n° 1 du SCRS a répondu que pour qu'une telle situation puisse être exploitée, le candidat devrait savoir que le don provient d'un État étranger. Il a convenu avec les avocats de la Commission que dans un grand nombre de cas, il n'est pas certain que le bénéficiaire soit au courant de la source des dons et qu'il y a plusieurs intermédiaires impliqués. Il a ajouté que, dans certains cas, des États hostiles, en particulier la RPC, peuvent exercer une influence ou un contrôle sur une personne en faisant pression sur sa vie privée ou sur sa famille vivant à l'étranger, ce qui constitue une forme possible de répression transnationale. Le représentant n° 1 du SCRS a également convenu avec la Commissaire qu'un État étranger peut financer la campagne d'un candidat politique

NON CLASSIFIÉ

simplement en raison de son opinion favorable sans avoir l'intention d'exercer une influence sur le candidat. Il a ajouté que le candidat peut même ne pas être au courant.

- [26] Les avocats de la Commission ont ensuite porté à l'attention des témoins la section portant sur l'évaluation des menaces effectuée par le Groupe de travail en février 2024 intitulée « Mobilizing and leveraging community organizations » (La mobilisation et l'exploitation des organisations communautaires). Le représentant n° 1 du SCRS a expliqué en quoi cela constituait une menace et a indiqué le ou les pays les plus susceptibles de s'engager dans ce type d'activité, ainsi que ceux qui n'y sont pas enclins.
- [27] Les avocats de la Commission ont interrogé les témoins au sujet d'une affirmation contenue dans l'évaluation des menaces effectuée par le Groupe de travail en février 2024. Le représentant n° 1 du SCRS a convenu que cette affirmation correspond bien à l'évaluation générale de la RPC comme étant pragmatique et n'ayant pas de préférence pour les partis, ce qui signifie que les fonctionnaires de la RPC sont souples et cherchent à influencer le parti qui, à leur avis, remportera les élections. Ils tiennent également compte des politiques proposées par les partis.
- [28] Répondant à une question sur les préoccupations du Groupe de travail concernant l'ingérence de la RPC dans les processus électoraux provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, plutôt que dans les processus et institutions démocratiques fédéraux, le représentant n° 1 du SCRS a indiqué qu'avec l'adoption du projet de loi C-70, le SCRS sera en meilleure position pour communiquer du renseignement sur l'IE aux ordres de gouvernement infranationaux.
- [29] Le représentant n° 1 du SCRS a déclaré qu'il était trop tôt pour tirer des conclusions sur la manière dont la Chine se positionnera en matière d'ingérence électorale au Canada aux prochaines élections fédérales. Lors de l'élection partielle de Toronto–St. Paul's, le Groupe de travail a été à l'affût des activités de désinformation et de mésinformation de la part de la RPC et il continuera d'observer activement ce genre d'activité. M^{me} Wettlaufer a fait remarquer que le MRR Canada a constaté une augmentation du nombre de reportages sur l'élection partielle dans des publications qui s'étaient déjà livrées à des activités de désinformation. Toutefois, ces reportages étaient neutres.

NON CLASSIFIÉ

Bien qu'elles aient toujours manipulé l'information, ces publications n'ont pas pris position pendant l'élection partielle.

- [30] À une question posée par la Commission sur le mandat du Groupe de travail et sa capacité à examiner un contexte de menaces plus large, le représentant n° 1 du SCRS a répondu que la capacité du Groupe de travail et celle des différents organismes qui en font partie sont deux choses différentes. Il a expliqué que le SCRS a un mandat clair : il recueille du renseignement sur l'ingérence étrangère, qu'elle soit menée au niveau fédéral ou infranational. Même si la surveillance des activités d'IE aux niveaux provincial, territorial, municipal et autochtone ne fait pas techniquement partie du mandat du Groupe de travail, les évaluations des menaces qu'il effectue comprennent néanmoins des rapports sur l'IE dans les provinces, les territoires et les autres gouvernements et processus démocratiques infranationaux parce qu'ils servent d'indicateurs de ce qui pourrait se produire au niveau national. Ces rapports aident également à comprendre le contexte général des menaces. Le représentant n° 1 du SCRS a fait remarquer que les rapports sur les activités d'IE au niveau infranational proviennent principalement du SCRS, parce que 1) le mandat du CST est de recueillir du renseignement étranger et que 2) le mandat du MRR Canada est de surveiller l'espace en ligne international. Le représentant n° 1 du SCRS estime qu'un organisme spécifiquement chargé de surveiller l'environnement numérique national nous aiderait à mieux nous positionner pour l'avenir.
- [31] M^{me} Wettlaufer a ajouté qu'étant donné que le MRR Canada ne surveille pas en permanence l'espace national, chaque fois qu'il est activé pour une élection partielle, il y a un coût d'opportunité pour son travail international. L'équipe du MRR Canada fonctionne au maximum de sa capacité. Par conséquent, certains aspects de son travail international doivent être abandonnés, interrompus, reportés ou réduits lorsqu'elle reçoit une nouvelle tâche liée à l'espace d'information national pour une élection partielle.
- [32] M. Macdonald a également insisté sur la distinction entre le travail effectué par les organismes membres du Groupe de travail et celui fait par le Groupe de travail. Le CCC examine les élections fédérales, provinciales et municipales et produit des rapports sur toutes ces élections lorsqu'il dispose d'informations, mais le Groupe de travail se

NON CLASSIFIÉ

concentre sur les élections fédérales et il lui serait difficile de suivre toutes les élections compte tenu de sa structure et de ses ressources.

1.2 Diffusion du renseignement sensible

- [33] Le représentant n° 2 du SCRS a expliqué qu'au SCRS, des lignes directrices indiquent les types d'informations qui peuvent être considérées comme particulièrement sensibles et qui doivent donc faire l'objet d'une liste de distribution nominative. Il a toutefois confirmé que tout renseignement important ou préoccupant était transmis à la chaîne d'approbation du SCRS, y compris au ministre, pour qu'une décision soit prise quant à sa diffusion ultérieure.

1.3 Élections partielles de 2023 et 2024

- [34] Les avocats de la Commission ont porté à l'attention des témoins le **document CAN031449**, intitulé *Security and Intelligence Threats Task Force and the 19 June 2023 Federal By-Elections* (Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement et élections partielles fédérales du 19 juin 2023). Le représentant n° 2 du SCRS a indiqué que ce document avait été élaboré par le **Bureau du Conseil privé** (« **BCP** ») et qu'il décrivait les attentes du Groupe de travail concernant la surveillance et l'évaluation des menaces d'IE pendant les élections partielles de juin 2023. Le représentant n° 2 du SCRS estime que le contenu de ce document reflète fidèlement l'étendue du travail du Groupe de travail. Comme l'indique le document, le Groupe de travail produisait des rapports de situation (« **RAPSIT** ») quotidiens, maintenait des contacts quotidiens avec les organismes afin de créer ces RAPSIT quotidiens (tous les organismes faisaient savoir par courriel ou par téléphone s'ils avaient des informations à ajouter), et se réunissait chaque semaine. Il informait régulièrement le Comité des sous-ministres sur les interventions en matière de renseignement (« **CSMIR** ») et le Comité de coordination des directeurs généraux/sous-ministres adjoints sur la sécurité des élections (« **CCDGSE** » et « **CCSMASE** ») des activités qu'il entreprenait et de tout renseignement qu'il possédait sur les élections partielles. Le Groupe de travail a produit un rapport classifié et un rapport non classifié à la suite du scrutin.

NON CLASSIFIÉ

- [35] Le représentant n° 2 du SCRS a parlé de l'évaluation de base des menaces pour l'élection partielle de juin 2023⁶ et de l'évaluation des menaces de base effectuée avant l'élection partielle du 24 juillet 2023 dans la circonscription électorale de Calgary Heritage⁷. Les deux documents ont évalué la probabilité d'IE en relation avec les élections partielles.
- [36] Le représentant n° 1 du SCRS a expliqué qu'avant l'élection partielle de Durham tenue le 4 mars 2024, le Groupe de travail avait rédigé une évaluation des menaces de base, qui englobait l'apport de tous les organismes représentés auprès du Groupe. Le représentant n° 1 du SCRS a fait remarquer que le Groupe de travail a décidé de se concentrer sur quatre acteurs menaçants clés (Chine, Inde, Russie et Pakistan), tout en conservant la même méthode.
- [37] Le représentant n° 1 du SCRS a expliqué la méthode qui sous-tend les conclusions du Groupe de travail dans les évaluations des menaces de base. Ces évaluations prennent en considération : tout renseignement des organismes du Groupe de travail indiquant l'intention d'un État étranger de s'ingérer ou non dans l'élection partielle; la démographie de la circonscription, notamment la présence d'une communauté diasporique, et les noms précis des candidats qui se présentent dans une circonscription. Le représentant n° 1 du SCRS a ajouté que le Groupe de travail a discuté de la possibilité de rendre ces rapports plus exploitables, y compris la possibilité de développer une méthodologie solide pour évaluer les niveaux de risque pour les différentes circonscriptions. Le Groupe de travail collabore avec le Centre intégré d'évaluation du terrorisme (« **CIET** »); pour discuter de leurs méthodologies respectives.
- [38] Le représentant n° 1 du SCRS a décrit les outils qui pourraient permettre au Groupe de travail de prioriser ses efforts. M. Macdonald a fait remarquer que les membres du Groupe de travail ont également discuté du risque de tirer trop de conclusions à partir des élections partielles, car il s'agit de cas particuliers. En général, l'intention est d'influer sur le résultat global d'une élection. Ainsi, à la différence d'une élection

⁶ CAN020019.

⁷ CAN021563.

NON CLASSIFIÉ

générale, où un acteur étatique examine l'ensemble du système, l'impact est moindre dans le cas d'une circonscription unique.

- [39] Le représentant n° 1 du SCRS a déclaré que le fait que les organismes du Groupe de travail se sont réunis pour surveiller et évaluer l'IE lors des élections partielles est un avantage supplémentaire pour le Groupe de travail. Cela a permis de créer une synergie entre les membres et une cohésion de groupe. En réponse à une question de la Commissaire, le représentant n° 1 du SCRS a précisé qu'il aurait été plus difficile d'établir une coordination entre les organismes si le Groupe de travail n'était déclenché qu'une fois tous les quatre ans. M. O'Hayon a ajouté que le fait que le Groupe de travail ait été mis sur pied pour les élections partielles a suscité une réflexion interne au sein de la GRC sur la meilleure façon de se préparer et de s'organiser pour la prochaine élection générale.
- [40] En ce qui concerne la diffusion des rapports pendant les élections partielles, le représentant n° 2 du SCRS a expliqué que, à l'approche des élections partielles de juin 2023, la diffusion d'informations sensibles à la suite de fuites dans les médias suscitait des inquiétudes. Par conséquent, tous les produits du Groupe de travail sont maintenant diffusés et suivis au moyen d'un nouveau système classifié. Le représentant n° 1 du SCRS a fait remarquer que les clients peuvent donner leur avis sur le produit par l'intermédiaire du nouveau système, ce qu'il trouve très instructif. Le représentant n° 2 du SCRS et M. Macdonald ont ajouté que les clients principaux continuent généralement d'être servis par les agents des relations avec la clientèle (« **ARC** »), qui assurent alors le suivi de la lecture du renseignement et des commentaires connexes par l'intermédiaire du système au nom de ces clients principaux.
- [41] Le représentant n° 2 du SCRS a expliqué que le Groupe de travail faisait rapport au CSMIR pendant les élections partielles plutôt qu'au Panel des cinq, mis en place pendant une élection générale, parce que la convention de transition ne s'appliquait pas et que les ministres conservaient leurs responsabilités et leurs obligations. Par conséquent, les sous-ministres s'adressaient à leurs ministres s'ils estimaient que des mesures devaient être prises en réponse à des informations. Bien que le représentant n° 2 du SCRS n'ait pas été membre du Groupe de travail lors d'une élection générale et

NON CLASSIFIÉ

n'ait donc jamais fait rapport au Panel des cinq, il a cru comprendre que le Groupe de travail communiquait au CSMIR des informations du même type que celles qu'il aurait communiquées au Panel des cinq.

- [42] Les témoins ont expliqué que la surveillance des élections partielles avait des répercussions sur le plan des ressources pour les organismes membres du Groupe de travail et pour le Groupe de travail lui-même.
- [43] Le représentant n° 2 du SCRS a expliqué que, pendant les élections partielles, il consacrait près de 100 % de sa journée à des activités liées au Groupe de travail. En effet, il avait des rencontres avec toutes les directions opérationnelles du SCRS qui examinaient les informations et le renseignement reçus afin de détecter les menaces; il supervisait également la rédaction des RAPSIT pour le SCRS et le Groupe de travail; il faisait des vérifications quotidiennes avec les membres du Groupe de travail; il participait à la réunion hebdomadaire du Groupe de travail et aux breffages présentés au CSMIR; et il devait préparer les breffages pour les partis politiques et d'autres entités.
- [44] M. Macdonald estime qu'il consacrait environ 10 % de sa journée à communiquer avec ses équipes au CST pour leur demander leur avis, puis à partager l'information avec le SCRS, en plus de ce qu'il faisait déjà dans le cadre de ses responsabilités habituelles. Il a confirmé que les critères de communication d'informations entre le CST et le Groupe de travail au moment d'une élection partielle étaient les mêmes que pour une élection générale.
- [45] M^{me} Wettlaufer a indiqué qu'elle consacrait environ 10 % de sa journée aux activités du Groupe de travail pendant les élections partielles. Cependant, pour son équipe, l'impact était beaucoup plus important. Le MRR Canada est une petite équipe composée de huit analystes de données chargés de couvrir l'espace en ligne à l'échelle mondiale. La moitié des analystes consacraient entre la moitié et les deux tiers de leur temps aux élections partielles. M^{me} Wettlaufer a également indiqué que son sous-directeur, en particulier, consacrait une part très importante de son temps aux élections partielles. Elle a ajouté qu'en tant que présidente du MRR du G7, elle aurait dû voyager et faire beaucoup plus de sensibilisation et de coordination avec les partenaires du G7.

NON CLASSIFIÉ

Cependant, elle ne l'a pas fait pendant les élections partielles car elle estimait qu'elle devait rester au pays et près de son équipe au cas où des incidents se produiraient. L'année prochaine, le Canada présidera le G7 et M^{me} Wettlaufer s'interroge sur la manière de mener les actions de sensibilisation nécessaires à la réalisation des initiatives phares tout en étant en mesure de surveiller les élections partielles ou une élection générale.

- [46] M. O'Hayon a indiqué qu'il consacrait, lui aussi, environ 10 % de son temps au Groupe de travail. Cependant, il a fait remarquer que l'impact était plus important sur l'Équipe de renseignement sur la criminalité à caractère idéologique (« **ERCCI** »). Il s'agit d'une petite équipe composée de huit personnes qui se concentrent sur la surveillance de l'extrémisme préviolent. Environ la moitié du temps des membres de l'équipe a été réaffecté à la surveillance des élections partielles parce qu'ils font de la surveillance en ligne et collaborent avec d'autres services de la GRC (comme le programme des Services de police de protection et le Programme de sécurité nationale). M. O'Hayon a fait remarquer que les élections partielles sont utiles parce qu'elles lui permettent de calibrer les ressources qui seront nécessaires pendant une élection générale, car il craint l'épuisement et la surcharge des analystes d'une si petite équipe, et cela lui permet d'entamer le processus d'ajout de personnel, s'il y a lieu. Il a indiqué que les critères de communication d'informations de la GRC au Groupe de travail pendant une élection partielle sont les mêmes que pour une élection générale (s'il voit quelque chose, il le signale).
- [47] Le représentant n° 1 du SCRS a ajouté que les exigences posées au Groupe de travail ont augmenté au cours de la dernière année. Bien qu'il ait passé moins de 100 % de son temps au Groupe de travail pendant l'élection partielle de Durham, le représentant n° 2 du SCRS a créé une base solide en tant que président précédent. Maintenant que le président du Groupe de travail donne régulièrement des breffages au Panel des cinq et fournit des mises à jour sur l'état de la menace, son travail est de nouveau un travail à plein temps pendant une élection partielle.
- [48] Les avocats de la Commission ont porté à l'attention des témoins la version publique du rapport après action (« **RAA** ») du Groupe de travail concernant les élections partielles

NON CLASSIFIÉ

de juin 2023. Le représentant n° 2 du SCRS a expliqué que le BCP a demandé au Groupe de travail de produire un RAA public à la suite des élections partielles. Il a déclaré qu'il peut être très difficile de produire un tel rapport et que même une déclaration publique indiquant qu'aucun incident d'IE n'a été observé pourrait révéler des lacunes en matière de renseignement à des acteurs étatiques hostiles. Dans son RAA classifié, le Groupe de travail écrit le niveau de classification à côté de chaque paragraphe, ce qui facilite la production du RAA public. Le Groupe de travail a consulté le SCRS et les autres organismes pour s'assurer que la divulgation d'une information particulière ne serait pas préjudiciable [aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale]. Le représentant n° 2 du SCRS a fait remarquer que, dans le cas des élections partielles de juin 2023, comme le Groupe de travail n'avait observé aucune indication d'IE, il a été un peu plus simple de rédiger un RAA public. Cependant, si à l'occasion d'une prochaine élection partielle, le Groupe de travail trouve du renseignement sur des activités liées à une menace, il sera beaucoup plus difficile de déterminer les termes à utiliser dans un rapport public.

[49] M. Macdonald a fait savoir que le Groupe de travail a rencontré un partenaire étranger après avoir produit un rapport public à la suite d'une élection générale. Il se souvient très précisément d'avoir discuté avec ce partenaire de son processus d'inclusion d'incidents potentiels d'IE dans les rapports publics afin d'éclairer la façon dont le Groupe de travail pourrait réagir à une telle situation lors d'une élection canadienne. Le représentant n° 1 du SCRS a ajouté que le Groupe de travail discute de cette question avec ses partenaires de l'alliance du Groupe des cinq, ce qui donnera des résultats concrets à un moment donné. Il a indiqué qu'il est difficile de dire avec certitude à quoi ressemblerait un futur rapport public, mais que tout contenu lié aux menaces qui pourrait être rendu public ferait l'objet de discussions entre le Groupe de travail et le BCP.

[50] Le représentant n° 2 du SCRS a expliqué que le Groupe de travail a reconnu, en produisant un rapport public, que la diffusion de plus d'informations au public aiderait à renforcer la résilience face à l'IE au moment des élections. La décision de produire un rapport public a été prise au plus haut niveau, et les SMA et SM ont examiné les

NON CLASSIFIÉ

rapports classifiés et les rapports non classifiés du Groupe de travail avant qu'ils ne soient finalisés. En fin de compte, le CSMIR a décidé que les informations contenues dans le RAA non classifié n'étaient pas préjudiciables.

- [51] Le représentant n° 1 du SCRS a ajouté qu'il existe une volonté de collaborer avec la société civile et la population canadienne en matière d'ingérence étrangère. Le Groupe de travail partage la responsabilité de le faire également, même s'il y a des risques associés à la divulgation publique d'informations classifiées. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour protéger la démocratie, le Groupe de travail doit communiquer avec le public canadien, afin que ce dernier sache qu'un tel groupe de travail existe et qu'il travaille activement à la lutte contre l'IE. Pour y parvenir de la meilleure façon possible, le Groupe de travail collaborera étroitement avec ses partenaires étrangers sur le plan des pratiques exemplaires. Le représentant n° 1 du SCRS estime que la préparation d'un rapport non classifié pour les élections partielles a été relativement facile comparativement à la production d'un rapport non classifié à la suite d'une élection générale, ce qui constitue tout un défi.
- [52] Le représentant n° 1 du SCRS a expliqué que la publication d'un RAA public après la prochaine élection générale sera, pour le Groupe de travail, une tâche totalement nouvelle à laquelle il devra réfléchir dès le début de la campagne électorale. Cependant, même si cela ne sera pas facile, les membres du Groupe de travail discuteront de ce qu'il est possible de publier après l'élection, en examinant à la fois ce qui doit être protégé et la façon dont certains documents de renseignement peuvent être rendus publics, comme cela a été fait pour le rapport provisoire non classifié de cette Commission.
- [53] M. Macdonald a souligné la complexité de la production d'un RAA non classifié et a fait remarquer que la production de RAA classifiés par le Groupe de travail après la 43^e EG et la 44^e EG était déjà un processus compliqué, car tous les organismes qui y participaient devaient se mettre d'accord sur la manière de caractériser un contenu complexe, sans même avoir besoin de considérer ce qui pouvait être rendu public. Pour les élections partielles, le Groupe de travail disposait de 90 jours pour produire des RAA, ce qui était réalisable compte tenu de la quantité limitée d'informations en jeu,

NON CLASSIFIÉ

mais la production d'un rapport public dans ce délai pour une élection générale pourrait s'avérer difficile.

- [54] M^{me} Wettlaufer a ajouté que dans le cas d'une élection générale, la question des critères – niveau d'ingérence constituant une atteinte à l'intégrité d'une élection et justifiant une publication – devrait être tranchée par le Panel des cinq. Elle a fait remarquer que, bien que les rapports du MRR Canada ne soient pas classifiés parce que l'équipe ne s'appuie que sur des informations de source ouverte, cela ne signifie pas que les informations qu'elle recueille et évalue ne sont pas sensibles. Pour déterminer s'il convient de divulguer ou d'attribuer publiquement les activités en ligne qu'il observe, le MRR Canada tient compte des répercussions internationales et examine si la divulgation publique est le meilleur outil pour atteindre le résultat souhaité ou si une autre approche serait plus efficace.
- [55] Les avocats de la Commission ont porté à l'attention des témoins les documents CAN021929 et CAN032869, les RAA classifiés des élections partielles de juin et juillet 2023, et ont posé des questions sur les conclusions du Groupe de travail.
- [56] Le représentant n° 2 du SCRS a précisé que le Groupe de travail n'était pas chargé d'évaluer l'impact de l'IE, mais plutôt d'indiquer s'il avait observé des signes d'IE. D'après ce qu'il comprend, les organismes membres du Groupe de travail détectent l'IE et présentent des rapports et des breffages soit au CSMIR, soit au groupe des cinq experts. Ce sont ces organes qui sont chargés d'évaluer l'impact de ces informations sur l'intégrité des élections et de prendre les mesures qui s'imposent.
- [57] Le représentant n° 1 du SCRS a ajouté que les RAA du Groupe de travail sont à considérer comme des « rapports tactiques » de ce qui a été observé (ou non) par le Groupe de travail pendant les élections partielles. Ils ne doivent pas être considérés comme une évaluation ou un produit d'évaluation (comme les évaluations de base des menaces effectuées par le Groupe de travail).

NON CLASSIFIÉ

1.4 L'avenir du Groupe de travail

- [58] Le représentant n° 2 du SCRS a expliqué qu'avant les élections partielles de juin 2023, le Groupe de travail avait regardé les recommandations du RAA de la 44^e EG⁸ ainsi que certains des examens qui avaient été faits sur le Groupe de travail. En consultation avec le BCP, le Groupe de travail a mis à jour son mandat pour ajouter une référence à la présentation de rapports sur l'extrémisme violent qui pourrait viser les élections, afin d'officialiser ce qui avait été fait lors de la 44^e EG⁹. M. O'Hayon a indiqué que l'extrémisme violent a été inclus dans le mandat du Groupe de travail étant donné que l'on reconnaît que la désinformation et la mésinformation peuvent être à l'origine d'un comportement criminel, que le Canada soit ou ne soit pas directement ciblé par les informations. Bien qu'il ne s'agisse pas nécessairement d'IE, les actes criminels et l'extrémisme violent peuvent avoir un effet tangible sur le processus électoral. Étant donné le mandat de protection personnelle de la GRC, il s'agit là du genre d'informations qu'elle recherche et qu'elle fournit au Groupe de travail.
- [59] En réfléchissant au mandat du Groupe de travail pour l'avenir, M. Macdonald a expliqué que les enjeux concernent les avantages et les ressources. Il a souligné que l'IE est présente à tout moment et à tous les niveaux, mais que la surveillance active d'un événement par le Groupe de travail a un coût. Il a fait remarquer que ce coût est atténué par le fait que le SCRS et le CST surveillent déjà constamment les activités d'IE.
- [60] Le représentant n° 1 du SCRS estime que la question de l'avenir du Groupe de travail est très intéressante. Premièrement, il a fait remarquer que les organismes du Groupe de travail surveillent déjà très bien les menaces traditionnelles (entre humains) et les cybermenaces. Il a souligné qu'en ce qui concerne la surveillance en ligne, il existe actuellement une lacune dans la surveillance de l'espace national en dehors des périodes électorales. Le représentant n° 1 du SCRS a également mentionné les autres ordres de gouvernement où l'IE peut se produire, c'est-à-dire les gouvernements des provinces, des territoires, des municipalités et d'autres gouvernements infranationaux.

⁸ CAN002359.

⁹ CAN021548

NON CLASSIFIÉ

Bien que cela ne fasse pas partie du mandat du Groupe de travail, celui-ci est conscient que les acteurs de la menace ont ciblé les processus démocratiques. Deuxièmement, en ce qui concerne la production de produits analytiques, le représentant n° 1 du SCRS a évoqué la possibilité qu'un Groupe de travail permanent soit en mesure d'effectuer des évaluations plus solides des menaces d'un point de vue national, en faisant une cartographie nationale des menaces qui pourrait prendre la forme d'une « carte de densité », qui a été mentionnée précédemment. Cela pourrait être un outil exceptionnel pour les décideurs et les organismes de sécurité. Troisièmement, le Groupe de travail pourrait améliorer ses efforts de partage de l'information avec le grand public. Des rapports récents analysant la manière dont le Canada traite l'IE indiquent qu'il faudrait peut-être travailler davantage pour informer les parlementaires, les fonctionnaires, le personnel, etc., des menaces posées par l'IE, et que le groupe de travail pourrait avoir un mandat de sensibilisation en conséquence. Quatrièmement, un Groupe de travail permanent pourrait bénéficier d'un investissement plus important pour collaborer avec des partenaires à l'échelle internationale.

[61] M^{me} Wettlaufer a ajouté que, d'après son expérience, le Groupe de travail est un organe très professionnel et enrichissant, en partie parce qu'il est petit et a un mandat clair, malgré une certaine ambiguïté dans sa focalisation sur les activités étrangères ou nationales. Un Groupe de travail permanent pourrait effectuer une partie du travail de base, ce qui lui permettrait de déterminer ce qui est un comportement normal, en particulier dans l'environnement en ligne. Cependant, M^{me} Wettlaufer s'est inquiétée du fait qu'un mandat élargi exercerait une pression sur son équipe, qui est déjà très occupée. De plus, elle a fait remarquer qu'il est un peu gênant pour un ministère des Affaires étrangères de surveiller l'espace national. Parmi les pays du G7, le Canada est le seul pays où le ministère des Affaires étrangères joue un tel rôle. Lorsque les avocats de la Commission lui ont demandé si la surveillance nationale de l'espace en ligne pourrait être assurée par un autre ministère ou ailleurs, M^{me} Wettlaufer a répondu que cette question devait être posée au niveau des sous-ministres et que les préoccupations du MRR Canada avaient été communiquées à ce niveau. Pour l'instant,

NON CLASSIFIÉ

son équipe continue à assumer cette fonction pendant les élections au mieux de ses capacités et avec le soutien des autres membres du Groupe de travail.

[62] M. O'Hayon a souligné que le MRR Canada dispose des experts nécessaires en la matière pour accomplir son mandat de surveillance de l'espace en ligne. Reproduire cela ailleurs, que ce soit à la GRC ou au SCRS, demanderait du temps et des efforts. La question se pose également de savoir quel organisme dispose des pouvoirs et du mandat nécessaires pour accomplir cette tâche.

[63] Interrogé sur les relations entre le Groupe de travail et le BCP, le représentant n° 1 du SCRS a expliqué que le Secrétariat des institutions démocratiques du BCP (« **SID du BCP** ») et le Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP (« **SSR du BCP** ») assistent aux réunions du Groupe de travail en tant qu'observateurs. Ils ont la possibilité de s'exprimer au moment du tour de table à la fin de la réunion. Toutefois, le Groupe de travail peut exclure les observateurs lorsqu'il tient des discussions sur du renseignement sensible. Le SID du BCP participe également à la communication avec les partis politiques pour les mettre en contact avec le Groupe de travail. Le représentant n° 1 du SCRS renvoie les questions sur la possibilité d'avoir un président permanent du Groupe de travail à de hauts fonctionnaires. Il a fait remarquer que le coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère (« **CNLIE** ») a fait l'objet de discussions, tout comme le BCP. Le représentant n° 1 du SCRS a souligné les avantages et les inconvénients potentiels du choix du BCP, comme le fait que le BCP ne soit pas soumis à la responsabilité des ministres des organismes du Groupe de travail, mais qu'il soit quand même proche de l'aspect politique du gouvernement. Le représentant n° 1 du SCRS a également indiqué que le CIET est un autre modèle qui pourrait être envisagé pour le Groupe de travail, étant donné qu'il a commencé à jouer un petit rôle dans le breffage des parlementaires, qu'il est interministériel et qu'il fournit des évaluations de la menace.

1.5 Investiture dans la circonscription d'Oxford

[64] Les avocats de la Commission ont apporté à l'attention des témoins un RAPSIT rédigé par le SCRS lors de l'élection partielle fédérale de 2023 [il s'agit d'un RAPSIT du SCRS

NON CLASSIFIÉ

qui a servi à la rédaction du RAPSIT du Groupe de travail], faisant référence à des allégations de sources ouvertes concernant des irrégularités dans la course à l'investiture pour la circonscription d'Oxford, en Ontario.

[65] Le représentant n° 2 du SCRS a déclaré que le SCRS avait estimé qu'il n'y avait pas d'indication d'IE dans cette affaire.

2. Interrogatoire effectué par le procureur général du Canada

[66] Les avocats du procureur général du Canada ont demandé aux témoins de fournir des détails sur les breffages aux partis politiques pendant les élections partielles.

[67] Le représentant n° 2 du SCRS a expliqué qu'il y avait eu un breffage non classifié présenté aux partis politiques pour les élections partielles de juin 2023. Il y a d'abord eu un breffage en anglais, et ensuite une autre en français. Le représentant n° 2 du SCRS croit que le Nouveau parti démocratique (« **NPD** ») et le Bloc québécois ont assisté aux breffages. M. O'Hayon se souvient qu'au moins un autre parti politique était présent virtuellement pendant une partie du breffage en anglais, mais il ne se rappelle pas lequel. Le représentant n° 2 du SCRS a indiqué qu'aucun breffage n'avait été organisée pour l'élection partielle de juillet 2023 parce qu'elle suivait de très près l'élection partielle de juin 2023.

[68] Les avocats du procureur général du Canada ont ensuite apporté à l'attention des témoins le document CAN044590, daté du 29 mai 2023 et intitulé *SITE TF Briefing to Unclassified Political Parties* (Breffage du Groupe de travail à l'intention des partis politiques – non classifié). Le représentant n° 2 du SCRS a expliqué que, pour ce breffage présenté aux partis politiques, l'ensemble du Groupe de travail était présent. Ce document ne représente que les points de discussion du représentant n° 2 du SCRS, qu'il a lus pratiquement mot à mot. Ce document était traduit en français. Le représentant n° 2 du SCRS a également fait la présentation en français et l'a lue pratiquement mot à mot. Il a précisé que le CST a parlé plus spécifiquement et directement des cyberattaques et qu'AMC a parlé de la désinformation. Par conséquent, le représentant n° 2 du SCRS n'a peut-être pas présenté autant de détails

NON CLASSIFIÉ

que ceux qui se trouvent dans ses points de discussion en ce qui concerne ces sujets, puisque ses collègues en ont parlé plus longuement.

- [69] M. O’Hayon a souligné des différences entre les breffages en français et en anglais avant les élections partielles de juin 2023. À son avis, le breffage en anglais, qui a été présenté en premier lieu, a semblé manquer sa cible; le Groupe de travail n’a pas reçu de questions et le breffage n’a pas semblé aborder suffisamment les types de comportements plus subtils qui constituent l’IE. Par conséquent, pour le breffage en français, il a ajouté quelques exemples, comme le vol d’un ordinateur portable dans un bureau de circonscription ou la présence de bénévoles que l’on ne reconnaît pas dans une campagne électorale, pour illustrer le type de choses plus subtiles qui peuvent constituer de l’IE. M. O’Hayon estime que, depuis 2023, les exemples sont plus concrets et que les breffages sont de plus en plus peaufinés. Toutefois, à l’époque, le Groupe de travail ne savait pas quel était le niveau de compréhension des partis politiques en matière d’IE.
- [70] AMC a ensuite porté à l’attention des témoins le document CAN044589, un courriel intitulé *SITE Unclass Political Party Briefing Feedback* (Rétroaction à la suite d’un breffage non classifié du Groupe de travail à l’intention des partis politiques). En réponse à une question des avocats du procureur général du Canada, le représentant n° 2 du SCRS a expliqué que, dans ce courriel, il présentait, à deux cadres supérieurs du SCRS, un rapport sur le breffage. Il a indiqué que c’était le BCP, et non les participants, qui était d’avis qu’il y avait un manque d’exemples concrets en relation avec l’IE réelle et que le breffage ne répondait pas aux attentes des partis politiques, et que cette opinion a été donnée entre les séances en anglais et en français. À la réunion suivante du Groupe de travail, les membres ont discuté de la nécessité de trouver des exemples concrets d’IE qui auraient pu être observés au Canada.
- [71] Le représentant n° 1 du SCRS a expliqué qu’un breffage a été offert aux partis politiques avant l’élection partielle de Durham de mars 2024 et la récente élection partielle de Toronto–St. Paul. Les deux breffages n’ont pas été classifiés et seul le NPD y a assisté. Le Groupe de travail avait alors mis à jour le contenu des breffages en fonction des commentaires reçus en 2023. Il s’est particulièrement efforcé, pour

NON CLASSIFIÉ

l'élection partielle de Durham, d'améliorer l'évaluation de la menace par pays et d'intégrer des exemples concrets et de source ouverte d'IE. Pour l'élection partielle de Toronto–St. Paul, le Groupe de travail a mis à jour le contenu de l'exposé et a ajouté d'autres exemples concrets d'IE, cette fois-ci basés sur des cas nationaux d'IE rendus publics par cette Commission dans son rapport provisoire. Le Groupe de travail a également ajouté des exemples précis de campagnes en ligne qui ont eu lieu au Canada, ainsi que des informations concernant un point de suivi.

[72] À une question posée par la Commissaire, le représentant n° 1 du SCRS a répondu qu'il n'avait aucune idée de la raison pour laquelle tous les partis politiques n'assistaient pas aux breffages. Il pense que ces séances intéressent peut-être moins certains partis politiques. Il a ajouté qu'avant l'élection partielle de Toronto–St. Paul, des breffages généraux sur l'IE ont été données à chaque caucus par le CNLIE, ce qui peut avoir été considéré comme suffisant. En ce qui concerne les réactions, le représentant n° 1 du SCRS a indiqué qu'il avait demandé au BCP quelle avait été la rétroaction des partis et que la seule chose qu'on lui avait signalée était que les participants avaient indiqué qu'il était bien d'avoir des cas concrets pour comprendre l'IE et la rendre plus « réelle ». Le représentant n° 1 du SCRS a fait remarquer qu'avec l'adoption du projet de loi C-70, le Groupe de travail sera en mesure de tirer parti des nouveaux pouvoirs du SCRS pour communiquer des informations, en particulier des informations classifiées, à l'extérieur du gouvernement fédéral, y compris au niveau infranational. Cela dit, le SCRS doit d'abord déterminer les procédures à suivre, ce qu'il fait actuellement.

[73] M^{me} Wettlaufer a indiqué que dans le cas de la campagne de désinformation visant Michael Chong, que le MRR Canada a suivie sur WeChat, le MRR a proposé de donner un breffage à M. Chong avant de divulguer publiquement l'information. La sous-ministre déléguée (« SMD ») d'AMC a effectivement informé Michael Chong. Dans le cas du Spamouflage, une campagne de mésinformation et de désinformation menée par la RPC contre les députés, le MRR Canada a proposé de présenter un breffage à tous les parlementaires ciblés (47), mais dans ce cas, seul le caucus conservateur a demandé un breffage. M^{me} Wettlaufer a présenté un breffage au caucus conservateur, et M^{me} Denham en a présenté un au dissident chinois qui était également visé.